

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE, le JEUDI CINQ DECEMBRE**  
Présents : **14** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : **16** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 novembre 2024.**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :** AUDEBERT Délizia

**Absents avant donné pouvoir :** Béatrice WATRIN à Daniel MOTARD, Josselyne GAGNADRE à Jean-Louis BOITIER

**Secrétaire de séance :** MOTARD Daniel

**DE 084-2024/12-005 REFECTION DE VOIRIE /CHEMIN DE SABLE**

Jean ETIENNE rappelle aux élus que la commune a lancé en 2023 un programme d'enfouissement de réseaux au Chemin de Sable. Les travaux liés à ces derniers sont réalisés et il convient maintenant de procéder à la réfection de voirie avec création d'un cheminement doux et la prise en compte de l'assainissement pluvial.

Il propose aux élus de procéder aux travaux dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, d'externaliser la maîtrise d'œuvre en la confiant à une structure privée et de solliciter auprès de l'agence de l'eau les financements liés au traitement du pluvial.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION :*

- *DECIDE de procéder pour le chemin de sable aux travaux de réfection de voirie, création de cheminement doux et gestion de l'assainissement sous forme de marché à procédure adaptée*
- *DIT que la maîtrise d'œuvre sera externalisée et confiée à un cabinet privé*
- *DIT que la commune sollicitera une aide de financement auprès de l'agence de l'eau*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à intervenir*

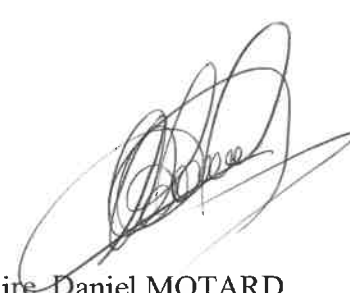


Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.



Le secrétaire, Daniel MOTARD



| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE                        |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°  | 017-211701552-2024..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture              |                         |
| Délibération affichée le                              | lundi 9 décembre 2024   |
| Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD |                         |

**Hôtel de Ville**